

— INNOVATIONS ET DISJONCTIONS ENTRE PROCESSUS DU PROJET ET PROCESSUS PARTICIPATIF. RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LA DÉMARCHE INTERACT RIPONNE | TUNNEL 2026

Benoît Dugua, Dr ès Urbanisme
et Aménagement de l'espace
Maître de conférences
Laboratoire Habiter EA2076
Université de Reims Champagne
Ardenne

Courriel :
benoit.dugua@univ-reims.fr

Muriel Delabarre, Dr ès Urbanisme
et Aménagement de l'espace
Maître d'enseignement et de recherche
Université de Lausanne

Courriel :
Muriel.delabarre@unil.ch

— INTRODUCTION

Ce texte restitue les principaux éléments d'analyse issus du projet de recherche-action « Riponne-Tunnel 2026 : expérimenter l'urbanisme participatif » financé par le dispositif Interact de l'Unil et de la Ville de Lausanne sur la période 2018 (Act 1) et 2019 (Act 2). La crise sanitaire couplée à l'agenda universitaire des deux auteure.s ont quelque peu ralenti le suivi du programme, produisant une enquête en *dent de scie* comprenant des périodes intenses et immersives de suivi du processus du projet, couplées à d'autres, plus distantes vis-à-vis de l'objet d'étude. Pour autant, cinq ans après le lancement du dispositif de recherche-action, la production de ce texte offre une assise analytique distanciée au long cours du processus de projet d'aménagement - toujours en cours d'avancement. Notre analyse a porté en premier lieu sur l'articulation ou plutôt les conditions de mise en relation entre le processus du projet, en tant que démarche de transformation physique de l'espace et donc de production urbaine, avec le processus participatif compris comme une démarche visant la coopération (voire la coproduction) entre une pluralité d'acteurs (politiques, techniques, habitants, scientifiques, étudiants). D'entente avec la maîtrise d'ouvrage du projet de requalification de la place de la Riponne et du Tunnel, l'axe de recherche privilégié retenu visait l'analyse de ce processus du projet avec une

focale sur les « zones d'ombre » ou les « impensés du projet » qui échappent au pilotage du projet ou à propos desquelles il n'existe pas de consensus établi. Ces zones d'ombre sont potentiellement facteurs de controverses. En tous les cas, elles se sont révélées sources d'incertitude mais aussi facteurs de complexité dans la conduite du projet d'aménagement. Trois objets de recherche-action ont émergé à travers l'Acte 1 de ce programme de recherche action. Ces trois focus - ou « nœuds gordiens » - constituent des espaces d'incertitude dans le processus du projet et sont également, dans un même mouvement, source de créativité et d'innovation au sein du dispositif de recherche-action :

- Temporalités/matérialités - focus sur les aménagements transitoires : Quels acteurs participent et quels aménagements sont réalisés aux cours des différentes phases ? Selon quelles étapes ?
- Outils - focus sur le concours d'idées avec jury public et l'image directrice : Quel statut et quelle formalisation graphique octroyer à l'image directrice qui orientera les grands principes d'aménagement ? Comment assurer une continuité du processus décisionnel entre les différents acteurs ?
- Acteurs - focus sur les groupes des individus davantage marginalisés : De quelle manière impliquer les « groupes marginalisés » dans le processus participatif ? Comment articuler enjeux sociaux et spatiaux au cours du processus du projet ?

La méthodologie d'enquête repose sur un travail d'observation ou d'observation participative en particulier pendant les temps fort du projet (weekends participatifs, expositions, jury public, etc.) ; des entretiens semi-directifs principalement avec la maîtrise d'ouvrage (service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne) ; deux séminaires de recherche-action dans le cadre du dispositif Interact regroupant des acteurs de la maîtrise d'ouvrage, des assistants à maîtrise d'ouvrage, des chercheurs, des étudiants et des lausannois ; des échanges réguliers avec le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne ou encore avec le collectif Urbz mandaté pour mener la démarche participative ; et enfin, un suivi régulier de l'actualité du projet dans les médias (pour l'essentiel, presse et pages internet dédiées). Sur la base de ce travail d'enquête, nous restituons ici plusieurs éléments d'analyse sur les conditions de mise en relation entre processus du projet et processus participatif. Si le projet Riponne-Tunnel s'avère particulièrement innovant et créatif dans les outils et dispositifs déployés par la Ville de Lausanne à l'image notamment du concours d'idées, l'analyse fine du double processus de projet (participatif et d'urban design) révèle à la fois une certaine imbrication, mais aussi et à l'inverse, des frottements dans la mécanique du projet, voire des disjonctions entre l'esprit du projet et l'esprit participatif.

— « FORM FOLLOW PROCESS ». DU MILITANTISME PARTICIPATIF ?

En 2018, le collectif Urbz est retenu avec l'association Ville en Tête¹, par la Ville de Lausanne, pour l'accompagner dans la conception, l'organisation et le suivi de la démarche participative dans le cadre du projet Riponne-Tunnel 2026. Urbz est un collectif spécialisé dans la programmation urbaine et la gouvernance participative, localisé à la fois en Suisse (Genève), en France (Paris), en Inde (Mumbai) et en Colombie (Bogota). La force de ce collectif repose sur l'implication d'un large panel de collaborateurs et associés (« urbz friends and network » ; « volunteers and interns ») dont leur site internet relate une liste foisonnante dans chacune des localités (environ 90 collaborateurs). Parmi les différents bureaux d'études spécialisés dans la participation dans le domaine de l'urbanisme et du projet en Suisse romande – qui, au demeurant, sont encore peu nombreux² - Urbz présente la particularité de travailler en étroite relation avec les acteurs non institutionnels (habitants, milieux associatifs, organisations internationales, etc.) dans un esprit militant et en s'ancrant dans les quartiers (installation de bureaux temporaires) au sein desquels le collectif mène un processus participatif. Le collectif défend notamment une conception du projet urbain où la mobilisation des acteurs – soit le design organisationnel dans le processus de projet - est prioritaire par rapport aux objectifs de transformation spatiale : « Form follows process »³. A travers ces différentes missions, le collectif mène en tout premier lieu un travail fin d'arpentage et de collecte de données au contact des habitants et des usagers. Les missions et expériences du collectif sont relatées sur leur site internet à la manière d'un travail d'enquête journalistique. D'ailleurs, le collectif se décrit comme menant un travail de praticien mais aussi de recherche : « Urbz is an action and research collective specialized in participatory urban planning and design, governance and architecture. We work with citizen groups, municipalities, international organizations, corporations, and associations »⁴. -En complémentarité de cette approche, et, dans le cadre du mandat participatif, Ville en Tête a mené un travail considérable dans les classes d'écoles et auprès des jeunes, soit des publics généralement difficiles à atteindre et rarement mobilisés dans

1 Créé en 2015 à Lausanne, l'association Ville en tête s'engage dans la sensibilisation à la culture du bâti, notamment auprès du grand public et des jeunes. (<http://www.ville-en-tete.ch/>).

2 Depuis 2021, la « Faïtière suisse de la participation » réunit la diversité des parties prenantes (praticiens, chercheurs, maîtres d'ouvrage) afin de « développer et de promouvoir une culture et une éthique de la participation et de son utilisation ». <https://fr.participare.org/>

3 Voir à ce propos le chapitre de Mathias Echanove

4 Extrait du site internet d'Urbz : <https://www.urbz.net/about>

les démarches participatives.

Le groupement Urbz-Ville en Tête résume les objectifs de la démarche participative menée dans le cadre du projet Riponne-Tunnel 2026 de la manière suivante (Urbz + Ville en Tête, 2021, p.6) :

- « Appréhender la complexité et le potentiel de ce périmètre et les rendre lisibles, en respectant la diversité du vécu, du ressenti, des idées et des connaissances de ses usagers et usagères.
- Sensibiliser le grand public sur son rôle dans le devenir de ces espaces publics majeurs.
- Soutenir l'activation du périmètre, en dévoilant son potentiel à travers des expérimentations et la rencontre des actrices et acteurs.
- Identifier et reconnaître des porteuses et porteurs de projets actifs ou potentiels.
- Elaborer un principe de gouvernance notamment à travers la mise en place d'un jury citoyens et un groupe de suivi ».

Ainsi, le groupement a cherché à activer les forces vives existantes et donc à affirmer l'identité socio-spatiale du quartier en s'appuyant notamment sur son réseau associatif, afin de l'enrôler dans le processus du projet et lui conférer un rôle prépondérant dans les choix décisionnels. D'entente avec le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, le collectif Urbz et l'association Ville en Tête vont ainsi déployer durant près d'un an (Figure 1), une diversité de dispositifs – à la manière d'une enquête sociologique – afin d'aller au contact des acteurs du quartier, de récolter des données de terrain sur la perception des lieux, les qualités ou les éventuelles problématiques rencontrées et, bien évidemment, mobiliser les acteurs du quartier. Les principaux dispositifs d'enquêtes représentent une cinquantaine d'entretiens ; des balades urbaines commentées par des acteurs du quartier suivi de cafés-débats ; des ateliers enfants et jeunes ; la création d'une plateforme participative (site web) et d'une newsletter⁵. Dans son rapport final, le groupement mandaté pour mener la démarche participative s'attache à décrire et qualifier avec précision la nature et les enjeux liés aux différents types de publics gravitant au sein du périmètre d'étude : les usager.e.s, les passant.e.s, les seniors, les commerçant.e.s et les prestataires de services, les populations en situation de précarité et de marginalité, les acteurs/actrices culturel.le.s et les manifestations publiques, les usager.e.s des parkings et les pendulaires, les touristes, l'Etat de Vaud et la Ville

5 Parallèlement, la Ville de Lausanne a lancé un mandat pour une étude historique menée par des architectes et historien.ne.s dont le travail de documentation (500 plans, gravures, photos et documents techniques collectés) a donné lieu à une exposition historique et à un ouvrage (Jacquet, 2019).

de Lausanne, les personnes souffrant de handicap, les personnes exposées à la discrimination de genre, les usagère.s nocturnes.

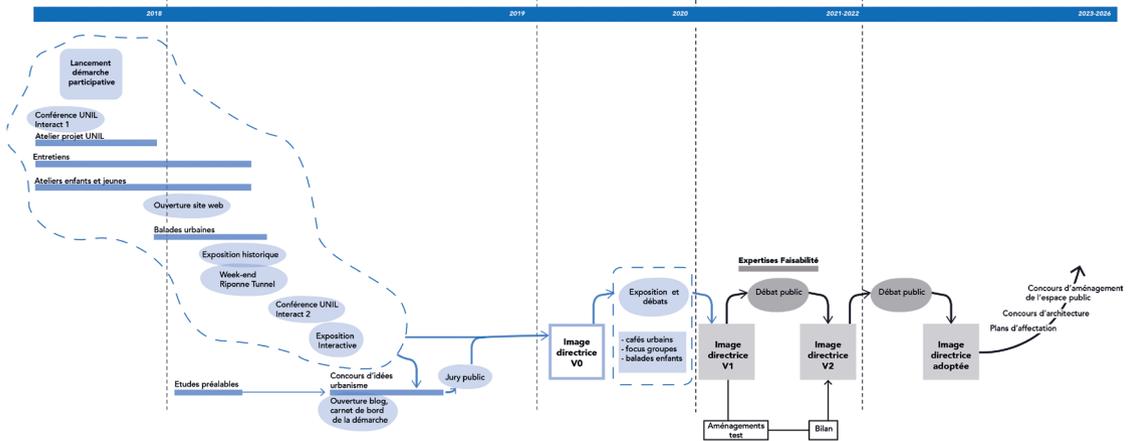


Figure 1. Les étapes de la démarche (Source : Urbz + Ville en Tête, 2021, p.53)

L'un des temps forts de la démarche participative a été marqué par l'organisation d'un weekend participatif (Figure 2) ouvert à tous organisé dans différents lieux emblématiques (bistrot ou lieux culturels) du secteur Riponne-Tunnel : « L'objet de ce week-end Riponne-Tunnel était interagir, réfléchir, échanger, occuper, co-créer, et partager des connaissances et des idées sur ces places et leurs environs ; ce qu'elles furent, ce qu'elles sont et ce qu'elles peuvent devenir » (Urbz + Ville en Tête, 2021, p.73). Les participants au weekend étaient encouragés à interagir avec le plus grand nombre possible de personnes vivant, travaillant, fréquentant ou transitant par les deux places. Parallèlement, plus d'une dizaine d'ateliers thématiques ont eu lieu ; chacun réunissant cinq à dix personnes (Figure 3). Tout au long des trois jours, les équipes ont produit une exposition collective, intégrant des outils divers tels que des dessins, des plans, des photos, du texte, de la vidéo et des performances. Une partie de l'équipe de recherche Interact a été missionnée pour animer l'un des ateliers (Feedback crew) et ainsi mener un travail d'observation participative durant le weekend. Parallèlement aux ateliers une trentaine de forums ont eu lieu sur les trois jours du dispositif. Ces derniers ont constitué autant de temps de scènes de débat et d'échanges autour des thématiques amorcées dans les ateliers (Figure 3).



Figure 2. Point d'accueil du weekend participatif à La Grenette
(Source : Marino Trotta /Ville de Lausanne)

Ateliers	Animateurs
Place dans la tête / place dans le cœur – déconstruire et réinventer l'image de Tunnel-Riponne	Louiza (illustratrice), Popy Matigot (illustratrice), Gérald Sinclair (doctorant en philosophie)
Artisanat, production locale et économie circulaire- imaginer le futur des activités qui font vivre le périmètre	Impact Hub Lausanne
L'écosystème de la soupe : action, réflexion et partage autour d'une marmite conviviale (Figure. 4)	ConstructLab et la Soupe Populaire (Fondation Mère Sofia)
Sans dessus dessous – exploration des places de la Riponne et du Tunnel pour enfants et adolescents	Ville en Tête
La politique des formes – comment faire converger le projet politique et le projet urbain	Mathieu Jacquard (architecte et historien de l'art)
Comité chuchotements – un cœur à 12 voix, amplificateur de désirs de rêves éveillés	3615 Dakota
Visible/Invisible – se raconter pour se rencontrer	Radio FMR et Rel'aids
Dérives urbaines – cartographie participatives des usages	Aidec
Fermeture définitive – exploration du potentiel d'un passage mal aimé entre les deux places	Legros Studio

Genius Loci – découverte et modélisation sensorielle de l'espace public	Largescalestudios
Feedback crew – production d'une exposition interactive et instantanée	Ara et interact (UNIL)

Figure 3. Les ateliers du weekend participatif (Source : auteurs, 2023)

Au total Urbz et Ville en Tête estiment qu'environ 500 personnes ont été rencontrées et/ou mobilisées dans le cadre de cette première phase participative. Au cours de cette première année, le groupement a ainsi cherché à installer et déployer, en lien avec la Ville de Lausanne, une véritable dynamique ou ambiance participative qui puisse perdurer dans le temps long du projet urbain. Suite aux échecs passés des précédentes tentatives de transformation de cet espace public emblématique lausannois, le groupement voit à travers le secteur Riponne-Tunnel, l'occasion de faire valoir un renouvellement du mode projet non plus fondé sur le modèle du « grand projet urbain » transformateur mais articulé à un processus socio-spatial d'activation et de mobilisation (*empowerment*) des forces vives existantes au sein du quartier (acteurs socio-culturels, commerçants, habitants, milieux associatifs, etc.).

« C'est l'opportunité de se réapproprier ce symbole de l'échec du grand projet urbain et d'en changer le sens, pour que ces deux grandes places publiques deviennent le symbole d'une nouvelle façon de faire la ville ensemble. Le processus participatif initié par la Ville pour ce large périmètre représente une chance unique, non seulement de remodeler le centre-ville, mais aussi de réimaginer l'espace public au XXI^e siècle » (Urbz + Ville en Tête, 2021, p.9).

Malgré le volontarisme du service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne en faveur de la dimension participative dans le cadre du projet d'aménagement Riponne-Tunnel et l'innovation dont elle va faire preuve notamment à travers l'organisation du jury public, l'ambition participative souhaitée par le groupement Urbz et Ville en Tête va néanmoins se heurter à la mécanique du projet urbain dont la vocation première demeure le design spatial et donc la requalification physique des deux places publiques.

— OUVERTURE ET FERMETURE DU PROCESSUS PARTICIPATIF

L'analyse du processus du projet Riponne-Tunnel révèle un certain décalage entre l'ambition participative instaurée à l'initiative du groupement Urbz/Ville

en Tête et l'avancement du processus qui va progressivement se focaliser en premier lieu sur des objectifs de transformations urbaines au dépend des enjeux de gouvernance participative. Deux points limitent, ou en tous les cas questionnent le degré participatif du projet Riponne-Tunnel à savoir : un budget alloué à la participation relativement modeste pour un projet de cette envergure et un mandat participatif restreint lors de la première phase du processus de projet. L'organisation du concours d'idées marque néanmoins une importante innovation en matière de conduite et d'ouverture du processus du projet.

UN BUDGET ALLOUÉ À LA PARTICIPATION RELATIVEMENT MODESTE

En 2017, un crédit d'investissement de CHF 800 000.- a été voté par la Municipalité de Lausanne pour l'organisation d'un concours d'idées et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Au sein de ce budget, la part allouée à l'organisation de la démarche participative et notamment le mandat confié au groupement Urbz et Ville en Tête apparaît relativement modeste (environ CHF 100 000.-) même s'il dépasse de loin les autres projets urbains lausannois. Le budget consacré à la participation sur Riponne-Tunnel ne semble pas véritablement répondre à l'échelle du périmètre d'étude relativement au caractère emblématique de ces deux places et de l'échelle temporelle engagée : le temps alloué par les membres du collectif Urbz dépensera de loin les heures rétribuées par la Ville de Lausanne. Dans le cas du projet Riponne-Tunnel, le groupement Urbz et Ville en Tête va compenser le déficit du budget alloué à la participation en ayant recours à son réseau de collaborateurs et de partenaires. Même si on ne peut que saluer l'engagement et le militantisme du collectif, cette forme de bénévolat institutionnalisé, sans véritable indemnisation du volume horaire nécessaire à la réalisation des tâches exécutées, contribue quelque part à la non reconnaissance (notamment financière) ou méconnaissance du véritable coût de la participation⁶.

« Il y a une plateforme participation qui s'est instituée au sein de la Ville de Lausanne. [...]. Une des grandes questions que l'on a, c'est la reconnaissance des démarches participatives et leur sous-évaluation. Urbz a investi bien plus d'heures que ce qu'ils avaient proposé dans leur offre. Passionnés, c'était peut-être aussi pour eux un moyen de développer des compétences, de s'afficher sur un gros mandat, etc. Une ambitieuse démarche participative est très chronophage et donc très chère. [...]. Urbz ont proposé plusieurs événements en lien avec la démarche - un petit concert par exemple, un repas convivial – ce qui contribue à

6 Voir à ce sujet l'ouvrage de John Krinsky et Maud Simonet, *Who Cleans the Park ? Public Work and Urban Governance in New York City*, University of Chicago Press, 2017.

l'attractivité du processus. Urbz a cette capacité de mobiliser un large réseau qui offre une programmation très riche au final. » (Service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

UN BRICOLAGE SPONTANÉ SOURCE DE CRÉATIVITÉ

Par ailleurs, si le weekend participatif a constitué un évènement festif convivial et riche du point de vue des formes de dispositifs participatifs, des contenus et de la production de la part des participants, l'évènement a été organisé avec les moyens et les ressources à disposition ce qui a finalement donné au weekend une allure quelque peu bricolée presque *low cost* (Figure 4). Pour le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, cette forme d'organisation spontanée voire improvisée a néanmoins eu l'avantage d'initier davantage de rencontres, d'échanges et finalement de créativité en dehors des cadres participatifs plus formels pour lesquels l'administration est habituée. Néanmoins, sans perdre en créativité et spontanéité, on peut toutefois imaginer qu'un budget plus conséquent aurait permis le financement d'un évènement socio-culturel et/ou d'une scénographie plus ambitieuse - à l'échelle du périmètre - afin d'activer l'espace public et ainsi susciter l'intérêt et la mobilisation d'un public plus large en dehors des habitués de la vie socio-culturelle du quartier.



Figure 4. « L'écosystème de la soupe » : soirée conviviale lors du weekend participatif (Source : Urbz + Ville en Tête, 2021)

« Il y a un côté bricolé mais en même temps il y a eu des vraies créations, il y a eu un vrai mélange de publics. Et puis, en termes de participation, le schéma habituel c'est des soirées publiques où tout le monde est assis sur sa chaise où dans le meilleur des cas chacun écrit sur son post-it ce qu'il en a pensé. Ce qu'on ne sait pas faire, ou mal faire, c'est de se retrouver dans un commerce à discuter avec les autres commerçants du secteur, produire une scénographie sur le site qui questionne et qui fait rencontrer les gens, et puis se retrouver à manger une soupe avec des personnes toxicodépendantes, des habitants... Urbz pour ça ont vraiment été très créatifs, ils ont ouvert ou éclaté ces sphères d'acteurs » (Service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

UN MANDAT PARTICIPATIF RESTREINT

La durée du mandat participatif attribué à Urbz, et plus largement le passage du projet, correspondent à des crédits d'investissement votés au sein de la municipalité. Le premier crédit couvre uniquement la première phase qui court jusqu'à l'élaboration et la mise en discussion de l'image directrice. Le groupement Urbz et Ville en Tête est missionné pour une durée de deux ans (2018 à 2020) dans le cadre du premier préavis et, de ce fait, ne pourra pas insuffler et maintenir la même dynamique participative sur l'ensemble du processus. L'organisation du concours d'idées puis du jury public (Figure 1) qui ont succédé à la démarche participative marquera un premier tournant ou basculement important dans le processus du projet dans la mesure où la priorité pour le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne est orientée en direction de la production de l'image directrice, avec des enjeux de programmation urbaine. Au-delà de la forte présence du collectif sur le terrain d'étude qui prend alors fin, l'autre conséquence est la migration de la plateforme participative dédiée (ad hoc au site de la Ville) et de la newsletters mises en place par Urbz entre 2018 et 2020 qui constituent alors des ressources importantes et a été conçu comme « un outil essentiel de la démarche ». A partir de 2021, une page dédiée à Riponne-Tunnel est créée sur la plateforme participative⁷ de la Ville de Lausanne qui demeure néanmoins moins exhaustive et dotée d'une interface moins dynamique que la

⁷ <https://participer.lausanne.ch/processes/riponne-tunnel/f/107/>. La newsletter est quand a-t-elle diffusée périodiquement via l'outil de diffusion professionnelle « Infomaniak ». Alors que les outils mis en place par Urbz étaient initialement gérés par la plateforme Wix dont le siège est localisé à l'étranger, ils sont maintenant gérés par des logiciels suisses et/ou open source pratiqués par tous les services de la Ville de Lausanne.

page web initiale instituée sous forme de journal de bord⁸.

« Le site web www.riponne-tunnel.ch relate sous forme d'articles la démarche participative et ses enseignements, et contient des informations sur les personnes actives dans le périmètre, les usages, et les problématiques propres au périmètre. Le site web est conçu comme une ressource pour le public, pour les participant-e-s au concours et une archive du projet. » (Urbz + Ville en Tête, 2021, p.4).

« Le site est le premier résultat lors de la recherche de «Riponne Tunnel» sur les moteurs de recherche Web. Entre janvier 2019 et mars 2021, il y a eu plus de 8>500 visiteur-euse-s uniques sur le site, 11>400 visites totales et une durée moyenne de session de près de 7 minutes. Nous avons également relevé la publication de 98 articles de blog dont 20 sont des contributions directes des citoyens. Le site Web a contribué à générer une liste de diffusion de 536 contacts. Au fur et à mesure des moments clés et des actualités de la démarche, 13 newsletters ont été envoyées. Les newsletters ont été ouvertes 2409 fois par les abonnés, avec un taux de conversion moyen d'ouverture après envoi de 64% » (Urbz + Ville en Tête, 2021, p.67).

« Maintenant on entre dans une nouvelle phase pour la Riponne. Le premier préavis a financé le lancement de la démarche participative, le concours d'idées, l'image directrice et les premières études de faisabilité. Avec une enveloppe dans ce préavis réservée à la participation. Le second préavis est prévu pour financer le mandat d'études parallèles pour la Riponne, la poursuite de la démarche participative et le développement du projet d'aménagement. Ensuite le troisième préavis permettra de financer les aménagements définitifs. Si on avait un budget illimité, on pourrait se faire accompagner d'un mandataire pour l'entier de la procédure participative, malheureusement, ce n'est pas comme ça que ça se passe dans le fonctionnement administratif. » (Service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

Le service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne assure néanmoins garantir la continuité du processus participatif notamment via la constitution d'un

8 Toutefois, l'ensemble de ces matériaux n'a pas été perdu. Il a été repris en grande partie dans le rapport final de la démarche participative « phase 1 » et également sur la page web du projet : <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/projet-en-bref/on-parle-de-riponne-tunnel.html?map=true&mode>.

groupe de suivi constitué d'habitant.e.s et de professionnel.le.s du quartier mais aussi l'ouverture des concours au public (membres du jury). Le processus de projet prévoit par ailleurs des itérations entre les phases d'aménagements transitoires et définitifs ou encore entre les phases d'études, de mise en débat et de décisions. Néanmoins, à travers ce phasage ou découpage linéaire du projet en trois séquences (préavis), la Ville de Lausanne conserve un contrôle dans le pilotage du projet et de son déroulement, et n'envisage donc pas un processus participatif intégral fondé dès son élaboration sur un système de co-décision ou de co-production voire de délégation de compétences aux acteurs du quartier (Arnstein, 1969). Face aux nombreux échecs passés ou tentatives infructueuses de transformation de la place de la Riponne, la participation constitue avant tout une démarche permettant d'assurer la réalisation du projet en changeant le mode de faire à partir notamment d'innovations en faveur d'un processus décisionnel plus ouvert, non pas fondé sur de grands gestes architecturaux ou de transformations spatiales structurellement fortes mais prenant davantage en compte le point de vue des habitants et des usagers du quartier, notamment via l'organisation d'un concours d'idées et d'un jury public.

« Ce qui nous semble important c'est que la démarche se poursuive et qu'elle soit continue même si elle prend des formes différentes. On l'a fait avec trois publics cibles : le noyau dur c'est le groupe de suivi, un groupe de 25 à 30 personnes que l'on associe à chaque étape d'avancement du projet [...]. Et puis, on a aussi une base de données de 500 impliqués dans la démarche, à qui on envoie une newsletters deux fois par année et ensuite on a vraiment le grand public que l'on touche avec les outils de communication classiques (site internet, communiqué de presse, etc.) »
(Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

LE CONCOURS D'IDÉES : OUVERTURE DU PROCESSUS PARTICIPATIF À L'EXPERTISE D'USAGE

La principale force d'innovation dans le processus du projet Riponne-Tunnel 2026 est l'organisation par la Ville de Lausanne d'un « Concours d'idées à un degré en procédure ouverte selon le Règlement SIA 142 ouvert aux urbanistes, architectes-paysagistes et architectes et aux étudiants en urbanisme, paysage et architecture avec jugement des projets en présence du public » (Ville de Lausanne, 2020) (Figure 5). Le règlement-programme du concours d'idée a été en parti établi et alimenté sur la base des contributions du processus participatif conduit par le collectif Urbz et Ville en Tête en phase amont. Les données issues de la première phase sont rassemblées dans un document d'une cinquantaine de pages annexé au règlement-programme du concours.

Le document relate seize « enjeux du point de vue des usagers » qui « résumement les principales préoccupations et attentes des habitants et usagers et doivent être comprises comme un questionnement à multiples facettes du secteur » (Figure 6). Chaque enjeu comprend : un bref texte explicatif ; un ensemble de questions (sur lesquelles les concurrents sont invités à prendre position à travers leurs propositions d'aménagement) ; des citations représentatives d'acteurs interrogés.

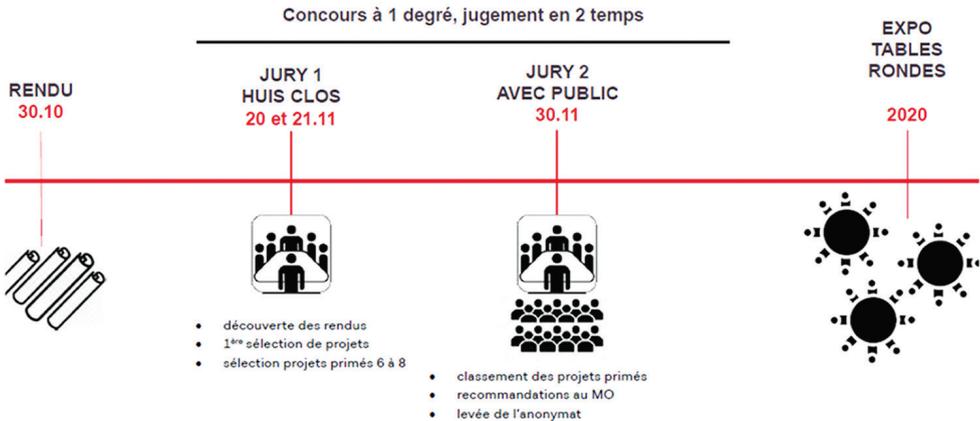


Figure 5. Déroulement du concours d'idées avec jury public (Source : Ville de Lausanne, 2021)

1.	Identité et représentation
2.	Espaces publics et usages particuliers
3.	Usages récurrents et extraordinaires
4.	Places piétonnes et présence des véhicules
5.	Lieux de passage et espaces appropriables
6.	Un périmètre unifié ou un espace fragmenté ?
7.	Matérialité et ambiances
8.	Minéralité et végétalisation
9.	Périmètre et topographie
10.	italité urbaine et vie de quartier
11.	Développemaent et gentrification
12.	Préservation et transformation
13.	Institutions publiques et espaces publics
14.	Rôle civique de la place
15.	Ordre et désordre
16.	émarche participative et gouvernance

Figure 6. Liste des 16 enjeux du point de vue des usagers (Ville de Lausanne, 2019)

Le jury du concours d'idées a été présidé par Pierre Feddersen, architecte-urbaniste Suisse de renom et rompu à l'exercice de président de jury de concours d'urbanisme. Le Syndic, Grégoire Junod, par ailleurs en charge de la direction de la culture et du développement urbain était Vice-président. Le jury était composé de quinze membres incluant des représentants des différents services de la Ville de Lausanne, des architectes-paysagistes, des urbanistes, des architectes-urbanistes, des ingénieurs en mobilité, le directeur Parking Riponne SA et des représentants des usagers. Suite à l'invitation lancée à l'ensemble des Lausannois.e.s pour s'impliquer dans le concours, un peu plus d'une quarantaine de personnes (habitant.e.s, utilisateur.trice.s commerçant.e.s, acteur.trice.s du milieu associatif ou culturel) ont présenté leur candidature. Quatre habitant.e.s et usager.ère.s du site ont été membres du jury et seize « spécialistes conseils de l'usage »⁹ – tou.te.s tiré.e.s au sort en présence du Syndic¹⁰. Par ailleurs, les délibérations du jury ont eu lieu en public, permettant à toute(s) personne(s) intéressée(s) d'assister en temps réel au jugement des projets. Du fait des contraintes réglementaires inhérentes au Règlement SIA 142, le travail du jury s'est déroulé dans une salle attenante au public bénéficiant d'une transmission vidéo en direct (Figures 7 et 8). Au total environ 500 personnes ont participé à cette journée, ce qui constitue un succès important pour la Ville de Lausanne pour qui les objectifs de cette formule ont été de :

- Renforcer l'analyse des projets sous l'angle de l'expertise d'usage
- Faire connaître les critères d'appréciation et les arguments du jugement
- Renforcer l'adhésion du public aux recommandations du jury
- Faciliter la compréhension des propositions primées pour la poursuite des études

L'organisation de ce concours d'urbanisme constitue une prouesse administrative et organisationnelle qui a d'ailleurs trouvé un écho favorable côté genevois (Canton de Genève, 2021) mais aussi dans le cadre du forum des projets urbains à Lyon (Fortier, 2021). Au-delà d'affirmer la reconnaissance d'une expertise d'usage dans le processus du projet, aux côtés de l'expertise politique et technique, il a également eu le mérite de décloisonner et médialiser la procédure d'urbanisme, et par là même, les arguments et discussions inhérents aux choix d'aménagement qui pour le grand public reste souvent « une boîte noire », source de crispations et de malentendus.

9 Les spécialiste conseil de l'usage ont tous analysé les projets et fait part de leur appréciation à leurs représentants respectifs membres du jury.

10 Une formation a été conçue spécialement par la Ville de Lausanne pour briefer les usagers en amont afin qu'ils soient outillés pour comprendre les procédures et intervenir dans le dialogue du jury. La Ville de Lausanne a également édité un guide de l'expertise d'usage qui est depuis réutilisé et adapté dans le cadre d'autres démarches participatives.



Figure 7. Echanges filmés du jury dans une salle attenante au public bénéficiant d'une transmission vidéo (Source : Ville de Lausanne, 2021)



Figure 8. Retransmission du jugement du concours ouvert au public au sein du Palais de Beaulieu à Lausanne (Source : Ville de Lausanne, 2021)

Au total, plus d'une trentaine de propositions de projets a été reçue par la Ville de Lausanne. Elles sont, pour la plupart d'entre elles, issues de bureaux d'études localisés en Suisse romande. A l'issue des deux tours de discussions et de sélections, sept propositions ont été retenues pour la suite (Figure 6). Lors de la dernière session de jugement en novembre 2019, ouverte au public, le jury a examiné les sept propositions encore en lice afin d'établir leur classement. La somme globale de CHF 190 000. HT a été répartie de manière décroissante entre les sept projets (de 45 000 CHF pour le premier à 10 000 CHF pour le septième). L'ensemble des propositions de projets a été rendu public dans un rapport du jury de plus de 150 pages relatant la procédure, le

jugement et la présentation des différents projets : primés et non primés (Ville de Lausanne, 2020). Les critères d'appréciation reposaient sur :

- La qualité générale de la proposition dans son contexte et son histoire, renforçant l'identité et l'attractivité des lieux
- La qualité spatiale de la proposition, en particulier l'organisation du rapport entre les pleins et les vides
- La valeur d'usage des espaces publics en lien avec la vitalité et la qualité de vie du centre-ville et sa capacité à favoriser les pratiques sociales, temporaires et pérennes, et la convivialité
- La pertinence, la faisabilité technique, la durabilité et l'économie générale des moyens dans la logique de l'intérêt public
- La réponse aux diverses attentes de l'organisateur et du public (demandes sociales en termes de diversité d'ambiances et de fonctions, de maîtrise de l'espace et de sécurité), en particulier celles émanant de la démarche participative
- La capacité du projet à renforcer la qualité environnementale des différents espaces du périmètre et du contexte et la prise en compte des enjeux du changement climatique.

— FOCALISATION DU PROJET EN FAVEUR DES OBJECTIFS DE REQUALIFICATION URBAINE

L'IMAGE DIRECTRICE : UN PLAN GUIDE ÉVOLUTIF DES PREMIÈRES INTENTIONS D'AMÉNAGEMENT

Le projet In-between des Espagnols Silvia Gonzalez Porqueres et Andreu Pont Aineto a obtenu le premier prix du concours d'idées (Figure 9)¹¹. Sur la base des résultats du concours d'idées (3 lauréats) et de toute la première phase participative, le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne propose alors une première version de l'image directrice (Figure 10). Dans un fascicule particulièrement synthétique (3 pages), communicant et vulgarisé, il s'agit d'une sorte de « plan guide » permettant :

« [...] d'exprimer les grandes intentions de la Ville de Lausanne pour le développement du secteur Riponne-Tunnel à destination du grand public. Cette image sert à orienter les étapes à venir du réaménagement-

11 Voir le rapport du jury (Ville de Lausanne, 2021) pour une présentation détaillée des différents projets et notamment des projets lauréats.

ment (plan d'affectation, concours d'architecture pour tout nouveau bâtiment, concours de projet pour l'aménagement de l'espace public, etc.). [...]. Evolutive, l'image directrice sera à l'avenir affinée et consolidée en intégrant les réactions de la population et les résultats de nouvelles études plus approfondies » (Ville de Lausanne, 2021).

Cette première version de l'image directrice permet de fixer quelques principes d'aménagement déclinés par sous-secteurs géographiques (Figure 11). Dans une version très simplifiée notamment en termes de représentation graphique, on retrouve là les caractéristiques du plan guide développé à partir du début des années 2000 et mobilisé durant près d'une dizaine d'année, dans le cadre du projet de l'île de Nantes réalisée par l'équipe d'Alexandre Chemetoff et qui depuis fait figure de référence en France en tant qu'instrument négocié de conduite du processus du projet urbain (Chemetoff, 2010).

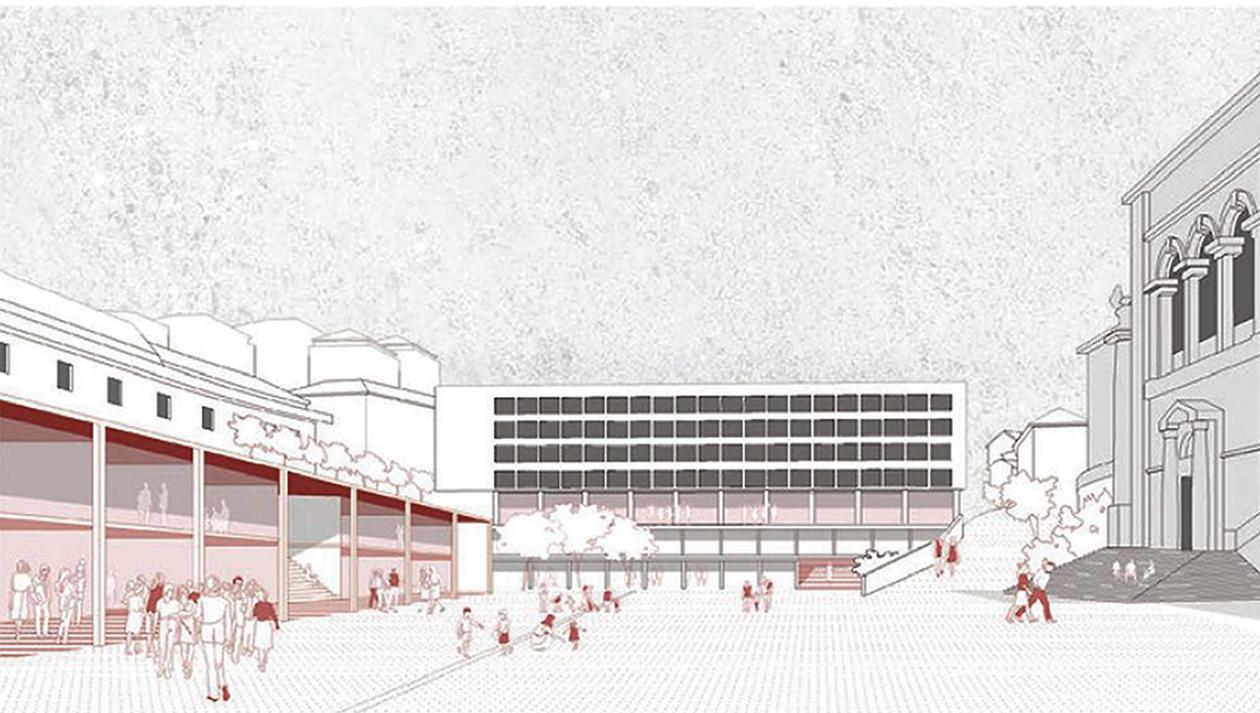
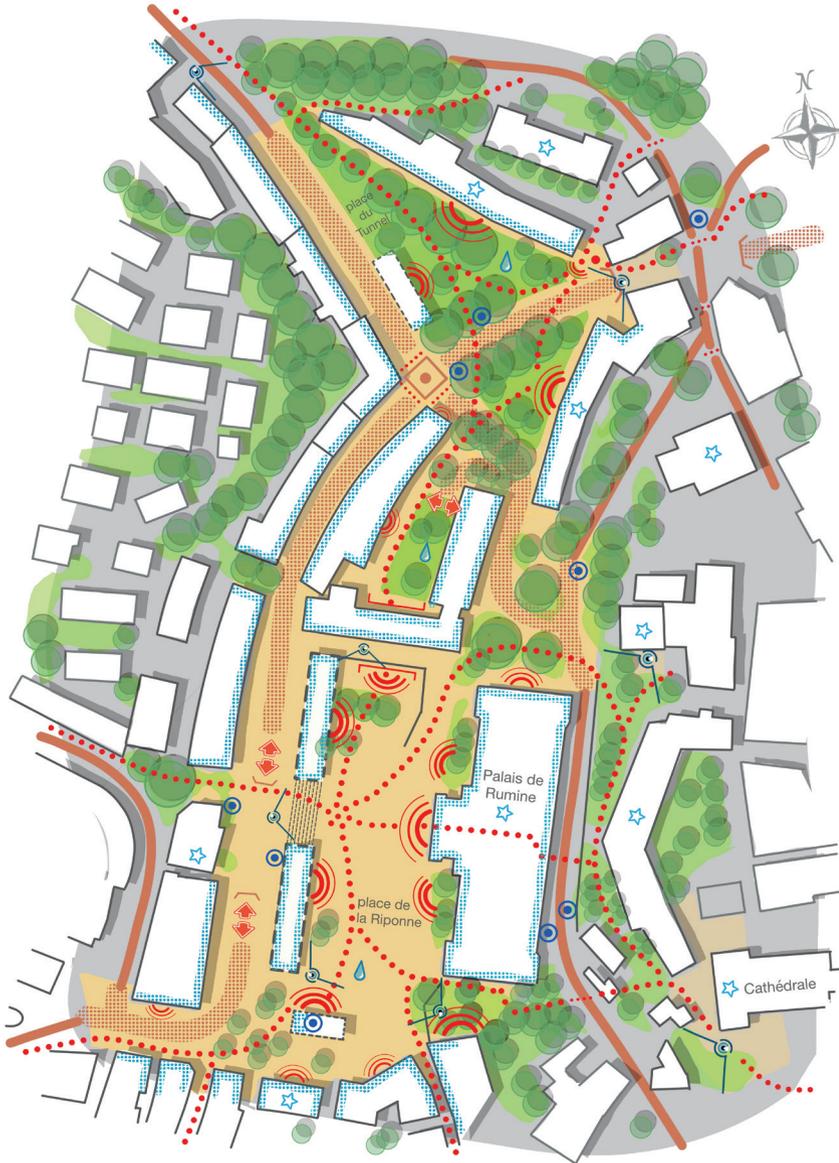


Figure 9. 1er rang, projet « In-Between », Place de la Riponne (Gonzalez Porqueres, 2019).



Légende :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Axe routier | Rez activateur de l'espace public | Arbres |
| Axe routier modéré | Espace public minéral | Espace public végétal |
| Carrefour à feux | Bâtiment | L'eau dans l'espace public |
| Accès parking | Effets de vitrine | Vues sur les paysages urbaines |
| Station de transports publics | Bâtiment patrimonial | |
| Itinéraire piéton | | |

Figure 10. Image directrice Vo du projet Riponne-Tunnel 2026

(Source : Ville de Lausanne, 2020)

Sous-secteurs	Intentions d'aménagement
Place de la Riponne	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande place destinée autant à la vie quotidienne (marché, détente/loisir, etc.) qu'à l'organisation de grands événements. • Une place piétonne libérée du trafic par la réorganisation des accès parking. • Un nouveau front bâti face au Palais de Rumine pour cadrer la place et lui donner plus de vie.
Place du Tunnel	<ul style="list-style-type: none"> • Une place de quartier végétalisée et ombragée à la place du stationnement. • Des axes routiers réorganisés et modérés pour laisser la place aux piétons.
Rue des Deux Marchés	<ul style="list-style-type: none"> • La suppression du trafic de transit motorisé • Une rue attractive et calme pour les piétons, trait d'union entre la Riponne et le Tunnel.
Rue du Tunnel	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en valeur des activités commerciales. • Plus de confort et d'espace pour la déambulation.

Figure 11. Principes d'aménagement de l'image directrice déclinés en sous-secteurs
(Source : Ville de Lausanne, 2020)

En octobre 2020, une exposition publique interactive sur la place de la Riponne a été l'occasion de présenter de nouveau les résultats du concours d'idées ainsi que les premières esquisses de l'image directrice (Figure 12). L'évènement a rassemblé une cinquantaine de participants. Cette première version de l'image directrice a également fait l'objet de débats dans le cadre de « focus groupes » et de « café-urbains ». Neuf questions soumises à la discussion et aux réactions accompagnaient la première version de l'image directrice :

1. Comment valoriser le bas de la rue de la Borde en lien avec la forêt (Bois de la Grande Borde) et la place du Tunnel ?
2. Faut-il construire un nouveau bâtiment au sud de la place du Tunnel ?
3. Comment rendre la rue des Deux Marchés plus attractive et renforcer le lien entre les places de la Riponne et du Tunnel ?
4. Comment valoriser la rue du Tunnel surplombant la place de la Riponne ?
5. Comment valoriser l'espace Grenette et ses alentours (balcons, terrasses et tunnel vers la rue des Deux Marchés) ?
6. Un, ou deux, nouveaux bâtiments pourraient être construits ici (Espace parking Riponne). A quoi devraient-ils ressembler et quelles activités devraient-ils accueillir ?
7. Quelle place pour la végétation et l'eau à la Riponne et au Tunnel ?
8. Comment renforcer le lien entre le Palais de Rumine et la place de la Riponne ?
9. Quel visage pour le parvis Arlaud en lien avec l'édicule d'accès au parking et au m2 ?



Figure 12. Exposition des projets du concours d'idées et débats sur l'image directrice sur la place de la Riponne (Source : Ville de Lausanne, 2020)

UNE DEMARCHE PRAGMATIQUE ET FOCALISÉE SUR UNE AMBITION DE TRANSFORMATION SPATIALE

Le concours de projets permet de spatialiser et donc traduire formellement un programme déjà établi en amont en intégrant des contraintes techniques et de faisabilité opérationnelle. Au contraire le concours d'idées, sans mandat à la clef, est l'occasion de voir émerger des visions inédites et ouvre des possibles afin d'alimenter les débats dans le cadre de projet où différents scénarios d'aménagement sont encore possibles. Selon le règlement SIA 142 : « Le concours d'idées est mis en place lorsque le programme ne peut être établi de manière précise ou lorsque les intentions sont peu claires (...) Le résultat du concours permettra de mettre en place un cahier des charges et/ou un programme de concours de projets ou de mandats d'étude parallèles ». En valorisant les propositions pragmatiques et réalisables au dépend de la créativité, de la dimension prospective et utopique, on peut considérer que la démarche mise en place par la Ville de Lausanne relève davantage du concours de projet que du concours d'idées. C'est en tout cas le point de vue de Stéphanie Sonnette, rédactrice en urbanisme au sein de la revue Espazium :

« Jusqu'où la Ville de Lausanne a-t-elle souhaitée ouvrir les vannes de l'inventivité et du dialogue, et jusqu'où a-t-elle été suivie par les candidats et le jury ? En fixant l'horizon de l'aménagement à 2024-2026, elle a d'emblée ancré ce concours dans la réalité plus que dans la prospec-

tive (par peur de froisser les susceptibilités de la société propriétaire du parking ou des services du Canton installés dans le bâtiment Riponne 10). Elle s'est peut-être ainsi privée de réflexions de fond sur les enjeux liés au climat, à l'évolution des modes de vie, au rôle des centres urbains. [...]. A l'exception de quelques propositions audacieuses qui ont fait débat (raser le Palais de Rumine ou les bâtiments administratifs par exemple), la plupart des réponses étaient 'faisables' et relevaient plus de l'aménagement de surface que de la vision prospective ou utopique » (Sonnette, 2020).

Parmi la trentaine de proposition de projets réceptionnés, le jury a fait le choix de primer trois projets « réalistes », susceptibles d'être mis en œuvre, qui viennent surtout entériner des ambitions d'aménagement pour la plupart déjà relativement consensuelles concernant le structuration d'un nouveau front bâti à l'Ouest de la place de Riponne ou encore la réduction de la part de la voiture par une transformation du système de mobilité. Au-delà de son caractère pragmatique, les productions issues du concours d'idées et l'image directrice témoignent par ailleurs de la focalisation du processus du projet sur des solutions concrètes d'aménagement (voir architecturales). « L'objectif du concours d'idées est de sélectionner des pistes et propositions d'urbanisme et d'aménagement en vue d'élaborer une image directrice qui intègre au mieux les nombreuses attentes de la collectivité » (Ville de Lausanne, 2020, p.11). De ce fait, l'image directrice ne dit rien sur les modalités d'installation progressive d'une forme de gouvernance participative permettant une appropriation et une mobilisation locale des associations de quartiers, des usagers et des habitants¹². Le processus participatif est justifié par la maîtrise d'ouvrage comme une démarche plus ouverte intégrant l'expertise d'usage à l'image du concours d'idées impliquant des usagers dans le jury. Au-delà des usages en tant que modalité de perception, d'utilisation et de fréquentation d'un lieu, les enjeux de gouvernance participative soulèvent d'autres questions – non moins délicates à traiter – qui sont de l'ordre des modalités organisationnelles, de répartition des rôles et des compétences, de coordinations d'acteurs, etc. Ce second volet socio-spatial est largement passé sous silence dans le cadre du concours d'idée et de l'élaboration de la première version de l'image directrice.

12 Les enjeux de gouvernance participative sont de la compétence d'un autre dicastère au sein du service enfance, jeunesse et quartiers via l'intervention d'un.e coordinatrice.teur de quartier. Tout l'enjeu réside ainsi dans la coordination entre dicastères et donc entre les différentes politiques urbaines menées (spatiale d'un côté et sociale de l'autre) et, par ailleurs, les temporalités des projets urbains. Il paraît à ce titre opportun d'initier la gouvernance participative dès la phase d'élaboration et de conception telle que proposé dans une précédente étude menée sur le quartier Plaine du Loup, un autre lieu de projet de la Ville de Lausanne (Dugua et al., 2019).

Au-delà de l'aménagement des lieux, les enjeux de gouvernance participative questionnent leur gestion et fonctionnement au quotidien, la mutualisation des espaces, leur multifonctionnalité, leur synergie et évolutivité dans le temps, sans nécessairement de grandes transformations urbaines ou d'importants investissements financiers mais plutôt via le déploiement d'une intelligence des lieux, à la fois collective, organisationnelle mais aussi relationnelle, fondée non pas sur de grands gestes architecturaux ou urbanistiques mais plutôt une somme d'interventions légères, souples et subtiles. Dans cette perspective, le processus de projet n'aurait-il pas pour vocation première, non pas de transformer l'espace, mais plutôt de contribuer à l'amélioration des agencements socio-spatiaux, de libérer des énergies créatives, liés au partage d'espaces communs, ce que certains qualifient « d'urbanisme tactique » (Lecroart, 2020). La transformation de la matérialité physique des lieux suivrait alors son activation socio-spatiale, soit la mobilisation ou l'intéressement des réseaux d'acteurs déjà bien structurés dans le secteur, qui en fonction des besoins en présence (actuels et émergents) seraient alors plus à même de proposer les principaux changements physiques à opérer. Le groupement Urbz-Ville en Tête le mentionne ainsi dans ses recommandations aux mandataires :

« L'urbanisme du périmètre devrait être programmatique avant d'être architectural. Ce programme est composé d'activités existantes et nouvelles, qui ont parfois besoin de s'appuyer sur des structures physiques. Par exemple, le bar de la Grenette ou la tente du String. Certaines structures ou infrastructures légère peuvent libérer un grand champ d'actions - par exemple un entrepôt dans le parking de la Riponne (ou ailleurs) pour entreposer des panneaux sur roulettes qui peuvent être déployés facilement ; des raccords électriques pour éclairer les panneaux la nuit ; une scène, des tables et des bancs pour le vernissage, etc. Le même matériel pourrait être utile à BDFIL ou à d'autres manifestations » (Urbz + Ville en Tête, 2021).

Cela ne signifie pas que le secteur Riponne-Tunnel ne doit pas faire l'objet d'un grand projet de transformation spatiale ou de requalification urbaine. Néanmoins, la focalisation du processus, en premier lieu sur les enjeux globaux de requalification (transformer une voirie, créer un nouveau front bâti, etc.) projette au second plan voire gomme, efface ou plutôt essoufflent les enjeux de gestion et de gouvernance qui relèvent davantage du détail, de l'existant et d'un travail fin de terrain. Il paraît à minima opportun que les deux volets soient menés de front afin de guider conjointement la dynamique socio-spatiale des lieux sans se focaliser prioritairement sur les enjeux de transformation spatiale. Bien souvent, la transformation physique des

lieux intéresse davantage les représentants politiques car ce type d'intervention urbaine bénéficie in fine d'un gain de visibilité plus important. A quand un concours d'idées de la gouvernance participative ? Quelle serait alors la traduction formelle d'une image directrice de la gouvernance participative du secteur Riponne Tunnel ? Voilà deux sujets qui mériteraient débats et qui, par ailleurs, sont certainement source d'innovation dans le champ de l'urbanisme participatif et du design socio-spatial du projet.

DES AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES EN FAVEUR D'UNE REAPPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC

La conduite du processus socio-spatial interroge également les temporalités et rythmes du projet entre les phases d'études et de réalisations, et donc l'inscription des aménagements transitoires au cours de ce processus. Au sein de la Ville de Lausanne, ces derniers relèvent en principe du service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) et non pas du service de l'urbanisme. Deux préavis ont été votés par la municipalité en 2018 (« Rues vivantes ») et 2021 (« Rues vivantes II ») afin de débloquent des financements en faveur « d'interventions légères sur l'espace public, dans l'attente ou en accompagnement des grandes mutations urbaines planifiées sur le territoire lausannois » (Ville de Lausanne, 2018). Le second préavis insiste également sur les enjeux d'adaptation au changement climatique suite à l'adoption du Plan climat. Plus de CHF 16 000 000.- au total sont ainsi prévus pour le financement d'aménagement de tous types qualifiés de « légers », « temporaires » ou « transitoires » (piétonisation, zones rencontre, mobilier urbain, végétalisation, etc.) dans différents quartiers lausannois ; on mesure par ce biais la capacité de financement de l'administration en Suisse en comparaison à d'autres pays. Pour mettre en œuvre ces aménagements, la Ville a, en parallèle, mandaté l'agence d'urbanisme danoise Gehl Architects afin de réaliser un diagnostic des espaces publics. La démarche a débouché en 2020 sur un rapport d'étude, et une série de recommandations en faveur de la stratégie de transformation des espaces publics de la Ville de Lausanne (Gehl, 2020). Ainsi, le projet Riponne Tunnel est piloté par le service de l'Urbanisme en parallèle du déploiement d'une nouvelle stratégie de transformation de l'ensemble du centre-ville à partir d'interventions dans l'espace public, pilotée par le service MAP.

Les aménagements transitoires sur le secteur Riponne-Tunnel doivent permettre en premier lieu de transformer progressivement le système de mobilité en réduisant la part de voiture (voies de circulation et parkings) et en favorisant d'autres usages de l'espace public ainsi libéré. La place du Tunnel et la place de la Riponne font respectivement l'objet de procédures distinctes. Sur le secteur Tunnel, la réalisation des aménagements transitoires dépend du service MAP de la Ville de Lausanne. Ces derniers ont été bloqués entre 2021 et 2023 en raison

du recours d'un propriétaire craignant que son bien ne perde de la valeur du fait de la réduction du nombre de places de parkings. L'obtention récente d'une décision administrative du Tribunal Fédéral en faveur du projet permettra de réaliser les aménagements transitoires à partir de 2024. Parallèlement, le service MAP a lancé en 2023 un concours de projet d'espace public à un degré en procédure sélective qui se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2023 ayant pour ambition de donner l'image définitive de la place, en intégrant à nouveau des habitants dans les jurys et en organisant des délibérations publiques.

Côté place de la Riponne, la nature du projet à mener est à ce stade plus incertaine. Alors que l'image directrice dessine un nouveau front bâti à l'ouest de la place, ce dernier pose de nombreuses questions concernant la nature des aménagements à mener (lourds ou légers) pour traiter les accès au parking au sein d'un système de mobilité largement remodelé. Un préavis devrait être prochainement validé par le Conseil pour débloquer un financement d'environ CHF 6 000 000.- afin de financer les études de projet en vue du réaménagement complet de la place de la Riponne jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique (Figure 13). La première étape se déroulera sous la forme d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP, réglé par la norme 143 de la Société suisse des ingénieurs, SIA), en deux degrés. Articulée au MEP, une procédure de concours d'architecture (SIA 142) sera lancée pour le développement du front Ouest si l'option « bâtiment » est décidée à l'issue du premier degré du MEP (Ville de Lausanne, 2023). Les aménagements transitoires seront réalisés parallèlement au MEP sous pilotage d'un groupe de travail interne au service de l'Urbanisme à la différence de la Place du Tunnel (géré par le service MAP).

« L'ambition consiste à couper complètement le trafic de transit et rendre la place totalement piétonne. [...] C'est assez ambitieux ! Cette intervention permettrait de libérer plus de 2000 m² de surface, l'équivalent de la Place du Flon, la moitié de la Place de la Riponne. Il s'agit dès lors de définir quels aménagements transitoires seraient opportuns, sachant qu'il y a le marché et beaucoup d'autres programmes à garantir. [...] Les aménagements transitoires permettent une réappropriation de l'espace public mais aussi de tester des usages, et aussi de gérer des conflits d'usage notamment avec la population toxico-dépendante à laquelle il faut donner place. Et puis aussi amener une certaine fraîcheur, compte tenu du caractère très minéral de la place, l'objectif est aussi d'amener une présence végétale plus importante » (Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

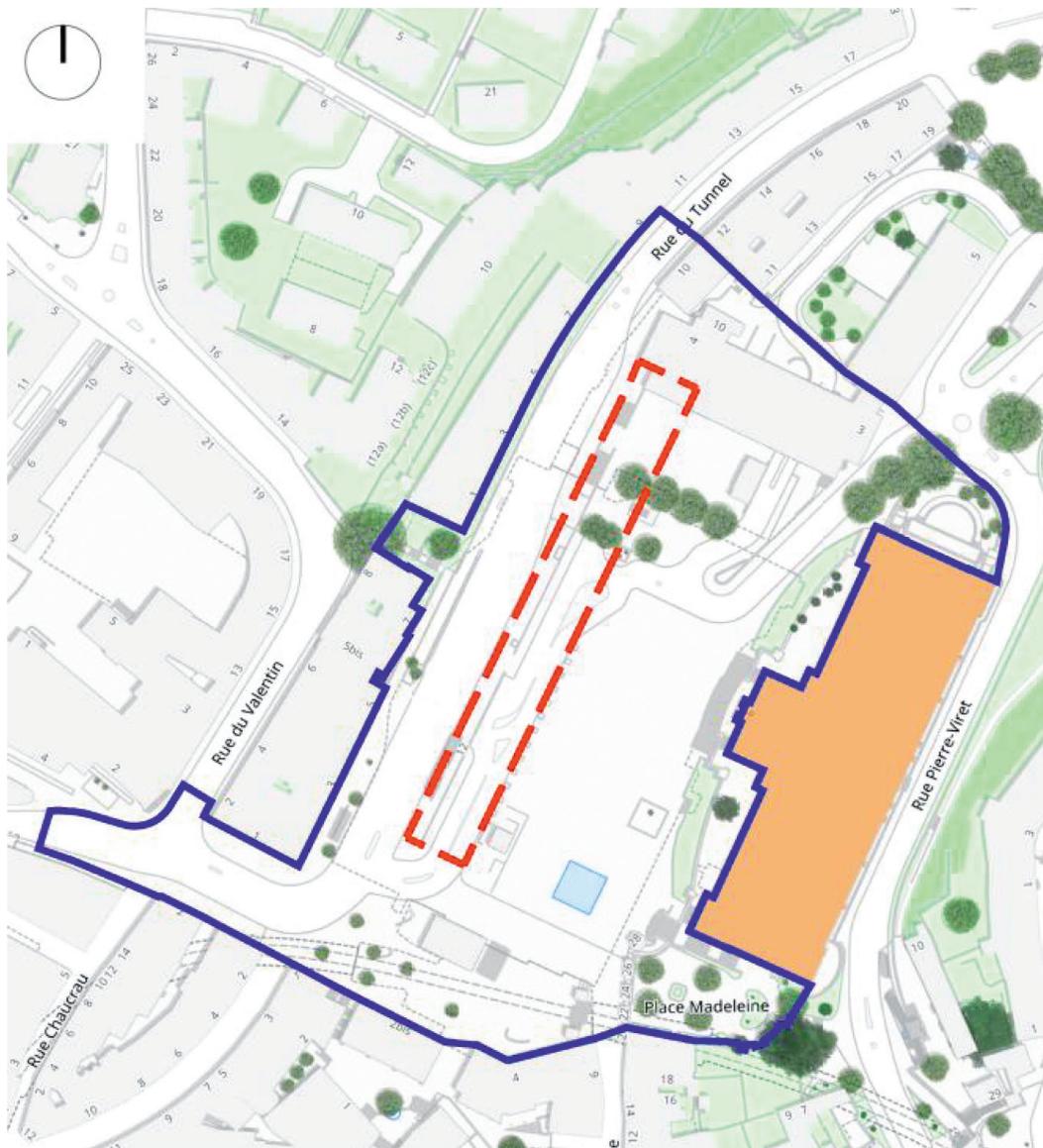


Figure 13. Les périmètres des études de projet concernant la Place de la Riponne (Source : Ville de Lausanne, 2023a)

INCERTITUDES AUTOUR DES CIBLES ET DES TEMPORALITÉS DU PROJET

Dès le lancement du projet Riponne-Tunnel 2026, il y a toujours eu une conviction forte de la part de la maîtrise d'ouvrage de la nécessité de mettre en place des aménagements transitoires mais dans le même temps, une certaine incertitude concernant la nature des aménagements à mettre en place et la temporalité de leur réalisation. Malgré le lancement du projet en 2017, aucun aménagement transitoire n'a pour le moment été entrepris sur l'ensemble du secteur Riponne-Tunnel. Leur vocation s'est néanmoins progressivement précisée avec l'avancement du projet et particulièrement avec les résultats du concours d'idées.

Le service urbanisme de la Ville de Lausanne distingue les aménagements transitoires et temporaires. Ces différents types d'aménagement interviennent dans les phases intermédiaires de la mise en œuvre des politiques urbaines lausannoises. Les aménagements temporaires visent à tester différentes options dans une temporalité relativement courte (entre trois mois et un an). Les aménagements transitoires sont quant à eux conçus comme une transition vers le nouvel aménagement. Ces derniers préfigurent le futur espace public dans une temporalité plus longue (entre deux et cinq ans) (Sonnette, 2023).

« [...] la temporalité des projets définitifs est telle que du point de vue de la communication aux habitants, on doit offrir des solutions à plus court terme avec cet avantage d'engager une réappropriation et puis de tester des usages qui pourraient ou pas être confirmés – et par là nourrir le projet. Dans la phase de développement de projet après le MEP, le monitoring des aménagements transitoires en place permettra d'évaluer par exemple si le mobilier fonctionne ou pas, s'il y a des conflits avec le marché ou avec des grands événements, s'il faut plus d'espaces pour les livraisons, etc. C'est le côté laboratoire qui peut être exploité dans ces phases où l'aménagement transitoire est en place avant les aménagements définitifs » (Service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

Sur Riponne-Tunnel, la Ville garde la main sur la conception des aménagements transitoires via la constitution de groupes de travail interne au service MAP (Tunnel) ou au service de l'urbanisme (Riponne). Les aménagements transitoires doivent effectivement permettre de tester des familles de propositions qui résultent des intentions de l'image directrice, issue des résultats du concours et du diagnostic participatif. Le plan initial des aménagements transitoires concernant la place du Tunnel a, par ailleurs, été présenté et discuté avec les commerçant.e.s du coin ainsi qu'avec le groupe de suivi d'habitant.e.s usager.e.s. Néanmoins, de manière générale dans la conduite du projet, les

aménagements transitoires demeurent quelque peu déconnectés dans le sens où ils ne sont pas imaginés et conçus au cours du processus par les différentes parties prenantes mais parallèlement et a posteriori par les services de la Ville de Lausanne. Ainsi, ils ne sont pas intégrés aux cahiers des charges de la démarche participative, du concours d'idées, et donc à l'image directrice, ou encore des futurs mandats d'étude parallèle (MEP). Pourtant, là aussi, la démarche participative ou le concours d'idées auraient pu apporter leurs lots de propositions originales concernant le type d'aménagements transitoires à déployer, les conditions de leur imbrication avec la mise en œuvre du projet ou encore en faveur de la structuration progressive d'un système de gouvernance participative par la mobilisation des réseaux d'acteurs associatifs dans les phases intermédiaires du projet.

Les aménagements transitoires réinterrogent le processus du projet, questionnent ses finalités et réagencent les phases d'étude et de réalisations. Alors qu'il tend à s'affirmer en tant que nouvelle modalité d'intervention sur l'espace public, ce type d'aménagement transforme plus largement les routines aménagistes de la Ville de Lausanne. Ces transformations et réorganisations sont en cours et ne manquent pas de faire débat au sein de la maîtrise d'ouvrage. Quel est le statut des aménagements transitoires ? Dans quelle mesure doivent-ils être provisoires ou permanents ? Le projet Riponne-Tunnel semble osciller entre deux modèles d'aménagement qui complexifient son pilotage :

- Un modèle que l'on peut qualifier de « traditionnel », « hiérarchique », « linéaire » ou « descendant », qui a pu montrer toutes ses limites, dont la cible prioritaire est la transformation ou requalification de l'espace fondé sur des objectifs d'urbanisme opérationnel souvent ambitieux visant à faire en sorte que le projet aboutisse dans un délai raisonnable afin de rendre visible l'efficacité de l'action publique durant le temps du mandat politique ;
- Le second modèle est émergent, on peut le qualifier de « participatif », « exploratoire », « itératif » ou « permanent ». La cible prioritaire n'est plus la réalisation du projet mais le processus de mobilisation du quartier et de ses forces vives en faveur d'une amélioration de la qualité de vie à travers des aménagements légers, fondés sur la réversibilité et la transversalité (intégration des enjeux sociaux, culturels, de santé, économiques, écologiques, climatiques, etc.) dans une vision à long terme, voire dans « un processus permanent » (Zepf, 2004) intégrant notamment des échéances lointaines au-delà de l'agenda politique.

Plusieurs variables importantes conditionnent le devenir de la place de la Riponne qui vont à l'encontre de décisions d'aménagements en faveur de transformations lourdes et définitives du secteur. Elle est notamment étroite-

ment liée au devenir de son parking réalisé dans les années 1970 - incluant aujourd'hui deux entrées et sorties et pas moins de quatre niveaux sous-terrains - dont le contrat de concession alors confié à la société Parking Riponne S.A s'achève en 2059 et bloque à fortiori jusque-là toute forme de transformation ou de réappropriation de cette importante superficie dédiée à la mobilité carbonée¹³. Pas de durabilité sans réversibilité, le parking de la Riponne en demeure malgré lui le témoin et ce encore pour de nombreuses années. La maîtrise d'ouvrage ne peut pas faire abstraction de cette échéance « lointaine » qui ouvrira de nouvelles perspectives importantes concernant l'évolution des quatre niveaux sous-terrains. La maîtrise d'ouvrage pourrait alors faire le choix de temporiser via des aménagements légers et transitoires, renforçant la gouvernance participative du quartier, jusqu'à échéance du contrat de concession et la formalisation d'aménagements plus conséquents. La cible du projet, les modalités de son pilotage et la communication politique qui l'accompagnent auraient ainsi été fort différentes.

« La plupart des projets lauréats du concours d'idées faisaient par magie disparaître les voitures de la place, et proposaient un front ouest qui vient générer de l'activité sur la place. Après le concours, il a fallu tester la faisabilité de ces options, en faisant des études pour établir comment intégrer des rampes dans un nouveau bâtiment, puis chiffrer cette intervention par un BE économique. La question qui demeure est la suivante : Est-ce que ça vaut la peine d'investir des millions et faire couler des m³ de béton pour refaire des accès à ce parking en centre-ville ? Compte tenu notamment des enjeux climatiques, on doit se demander si cette intervention ne serait pas anachronique. Une alternative consisterait à activer le front ouest en « emballant » les accès actuels plus qu'en les reconfigurant complètement. Il faut tenir compte du fait qu'en 2059, le droit de superficie du parking tombe et à ce moment-là on peut imaginer que le parking disparaisse. Dès lors, est-ce que pour une ½ vie, pour 30 ans, cela vaut la peine d'investir pour une refonte complète des accès au parking et un nouveau bâtiment ? Cette réflexion en cours doit permettre d'évaluer quelle option est la plus adaptée – et par là éviter cas échéant un grand geste qui serait un nouveau problème pour demain » (Service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, juillet 2023).

13 La précédente municipalité a prolongé en 2008 la durée du droit de superficie de 20 ans supplémentaires dans le cadre des travaux liés à l'arrivée du métro M2, hypothéquant ainsi l'évolution future de cette place majeure de l'agglomération lausannoise (Ville de Lausanne, 2008).

D'autres sujets importants sont également sources d'incertitude et d'ajustements continus du processus du projet à l'image du devenir de l'imposant Palais de Rumine sur le front Est de la place de la Riponne où le Canton de Vaud, propriétaire du bâtiment, a finalement décidé d'engager parallèlement un concours de projet ou encore le devenir du bâtiment administratif Riponne 10 au Nord de la place de la Riponne dont la municipalité a récemment décidé d'installer un Etablissement de consommation sécurisée (local d'injection pour les personnes toxico-dépendantes). La maîtrise d'ouvrage, et plus particulièrement le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne, doit alors intégrer « chemin faisant » ces nouvelles variables et décisions politiques afin d'ajuster au mieux le pilotage du projet. Autant de questions qui renvoient au statut et à la dimension prospective du concours d'idées et de l'image directrice. Même si cette dernière a permis de stabiliser une première représentation partagée du projet (et donc par là-même de réduire l'incertitude), celui-ci a peut-être eu, dans le même, le défaut d'enfermer le projet en amont dans un scénario d'aménagement sans donner suffisamment de place aux nombreuses inconnues et bifurcations futures auxquelles cet espace public stratégique et complexe est/sera irrémédiablement soumis. N'y aurait-il pas besoin avant toute chose d'un nouvel imaginaire partagé, concernant son évolution à l'horizon de 40 ou 50 ans tout en laissant place à court terme aux imprévus du projet qui ne manqueront pas de subvenir tout au long de son lent et progressif cheminement ? De multiples autres sujets exploratoires stratégiques – mais en dehors du champ strict de l'urbanisme – ont par ailleurs été révélés en amont de la démarche par le collectif Urbz et Ville en Tête que ce soit le développement d'une « économie circulaire, solidaire et durable » ou encore la place « des marginaux » qui soulèvent d'énormes enjeux et défis d'articulation entre politiques économiques, sociales et urbanisme. En ce sens, le projet Riponne-Tunnel peut devenir un véritable laboratoire de fabrication progressive de l'espace public du 21^{ème} siècle, à travers un processus participatif, expérimental et exploratoire à condition de l'assumer et le porter politiquement en tant que tel. Cela aurait par ailleurs le mérite de faciliter et rendre visible le travail et les compétences des urbanistes de la Ville de Lausanne qui semblent effectivement jongler, quotidiennement et à bas bruit, avec l'incertitude et les frottements induits, dans une logique d'ajustement permanent (Lévy, 2016).

— CONCLUSION : RETOURS RÉFLEXIFS

D'importants efforts sont menés depuis plusieurs années par l'administration lausannoise afin d'associer davantage la population ou encore faire valoir une expertise d'usage dans les choix décisionnels en matière d'aménagement. Au

même titre que différentes autres expériences ayant pu être observées préalablement à Lausanne (Da Cunha et al., 2017 ; Dugua et al., 2018 ; Dugua et al., 2019), le projet Riponne-Tunnel est le témoin de l'innovation à l'œuvre dans le champ de l'urbanisme participatif qui implique une transformation profonde des modes de faire préexistants. Malgré cela, l'analyse du processus du projet permise dans le cadre de la démarche Interact Unil-Ville de Lausanne, révèle une forme d'indécision collective concernant les objectifs participatifs. En effet, les modalités de portage notamment politique du projet Riponne-Tunnel ne semblent pas complètement assumer la perspective d'un changement profond de modèles d'aménagement où les cibles du projet deviendraient alors largement transformées : le processus avant la forme, réversible plutôt que définitif, itératif et transitoire, plutôt que linéaire et séquencé. Source d'incertitudes, ce nouvel urbanisme émergent, testé et éprouvé, dans les lieux de projet pose encore de nombreuses questions. Le projet Riponne-Tunnel fait l'objet d'un double processus conjoint à la fois d'ouverture et de fermeture du processus participatif. Les plus critiques diront qu'il s'agit à nouveau d'une « démarche alibi » dont il ne faut rien attendre si ce n'est une décision finale qui reviendra de toute façon à la municipalité voire au syndic. On peut aussi faire l'hypothèse (plus optimiste) que l'administration publique et le personnel technique de la Ville de Lausanne improvisent, bricolent et expérimentent quotidiennement de nouvelles modalités de conduite des politiques urbaines et des projets d'aménagement sans en mesurer à l'avance la méthode et toute la portée potentielle. Le processus du projet semble en tout cas *in fine* rattrapé par des impératifs de transformation urbaine au dépend d'un processus plus ouvert d'empowerment et de *communing*.

Quelle est la stratégie participative de la Ville de Lausanne ? Dans quels projets, lieux, pourquoi et comment convient-ils de prioriser la dynamique participative ? A quand un concours d'idées de la gouvernance participative ? Les analyses menées dans les différentes démarches participatives de la ville de Lausanne témoignent encore d'un certain déficit stratégique où la participation et l'urbanisme transitoire devient un leitmotiv impératif auxquels les éléments de cadrage méthodologiques semblent encore faire défaut. A ce titre, le guide participatif publié par l'Unité durabilité et participation de la Ville de Lausanne (2023b) ou encore la stratégie municipale pour la participation votée en septembre 2023 témoignent à la fois d'une volonté de reconnaissance des démarches participatives lausannoises et contribuent par ailleurs à tracer les premiers contours d'une politique publique de la participation transformant les modalités de fabrication et de gestion de la ville. Le chemin est encore long. Dans cette perspective, les collaborations entre chercheurs et praticiens dans le cadre de dispositifs de recherche-action sont précieuses, à l'image d'Interact ou encore des différents travaux d'évaluation et de recherche-action

produits dans le cadre de l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable (OUVDD) de l'UNIL, mais là aussi, ces derniers semblent également chercher leur cadre stratégique.

En répondant à l'appel à projet Interact, nous avons fait l'hypothèse que le projet Riponne-Tunnel 2026 pouvait constituer un laboratoire de recherche-action et de pédagogie active dans le champ de l'urbanisme participatif sur la base du rapprochement entre l'Unil et la Ville de Lausanne. Toutes les conditions sont effectivement réunies pour faire de ce lieu de projet, un espace d'innovation dans le champ de l'urbanisme participatif (en lien avec les habitants et usagers), de la recherche-action (en lien avec les chercheurs et les praticiens) et de la pédagogie-active (en lien avec les enseignants et étudiants). Le service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne et l'équipe projet du secteur Riponne-Tunnel – dont il faut rappeler que le responsable de l'Unité « Projets urbains », également Docteur en géosciences de l'Unil – ont largement facilité cette scène de recherche-action et de pédagogie-active¹⁴. Deux workshops ont été organisés en 2018 et 2019 associant praticiens, chercheurs, étudiants et habitants¹⁵. Par ailleurs, les ateliers de conception de projet urbain menés parallèlement dans le cadre de la Maîtrise en géographie, spécialisation Urbanisme Durable et Aménagement des territoires (UDAT) de l'Unil sur le secteur de la Riponne et restitués publiquement lors du weekend participatif (Figure 14) ont également suscité un vif intérêt et ont été reconnus comme un « temps fort » du weekend participatif¹⁶. Le dispositif témoigne de l'intérêt de l'expertise étudiante comme partie prenante du projet participatif. La posture étudiante – extérieure, décalée parfois impertinente, en tous les cas représentative des générations futures – peut favoriser le dialogue et la mise en débat via la formulation de scénarios alternatifs, de contre-discours, de propositions radicales où l'énonciation des non-dits ou encore des impensés du projet est possible.

Si le dispositif Interact proposé par l'Unil et la Ville de Lausanne¹⁷ a contribué à initier ou déclencher cette collaboration, il reste à le consolider. Le budget mis à disposition (à hauteur de CHF 20 000.- par an) demeure limité pour véritablement asseoir une scène de recherche-action notamment en permettant de

14 Nous tenons à ce titre à remercier l'équipe-projet du service de l'Urbanisme de la Ville de Lausanne pour la confiance accordée et sa collaboration étroite et constante. Nos vifs remerciements s'adressent également au dispositif Interact Unil-Ville de Lausanne pour le soutien financier et méthodologique durant deux années successives faisant l'objet de cette publication : Riponne-Tunnel 2026 – Acte 1 Expérimenter la participation en 2018 ; Riponne-Tunnel 2026 - Acte 2 Expérimenter l'urbanisme participatif en 2019.

15 <https://agenda.unil.ch/display/1555428243679>

16 <https://www.youtube.com/watch?v=NhfvxYfZtok>

17 <https://www.unil.ch/connect/fr/home/menuinst/projet-interact.html>

recruter des chercheurs engagés sur le long terme dans la recherche. Quel type de recherche-action est-il stratégique de financer en priorité ? Sur quelles thématiques ? Dans quels lieux et avec quels publics ? En lien avec quels projets ou politiques publiques en cours ou mis à l'agenda ? Au regard des enjeux climatiques et environnementaux, l'urbanisme durable et participatif constitue très certainement l'un de ses grands domaines d'étude et d'action au sein duquel il paraît opportun de fixer le cadre stratégique favorable à l'émergence de lieux partagés et permanents de recherche-action et de pédagogie-active, des plateformes d'innovations ou d'expérimentations, des « lieux transactionnels » (Dugua, 2015), co-portés entre Université et administrations locales. L'identification préalable des espaces d'incertitudes et de frottements semblent constituer un préalable incontournable, un point de passage obligé (Callon, 1986) à la problématisation des acteurs en présence (praticiens, habitants, usagers, enseignants-chercheurs, étudiants, etc.) et donc à l'émergence de tels lieux d'innovations. Cette perspective permettrait en tout cas d'asseoir localement la territorialisation des Universités au contact des enjeux de terrain.



Figure 14. Restitution et débat autour des travaux étudiants de l'Université de Lausanne dans le cadre du weekend participatif du projet Riponne-Tunnel 2026 (Source : Ville de Lausanne, 2019)

— BIBLIOGRAPHIE

- Arnstein, A. (1969).** « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, no 4, pp. 216–224 (DOI 10.1080/01944366908977225)
- Chemetoff, A. (2010).** *Le plan-guide (suites). L'île de Nantes*. Archibooks.
- Callon M., (1987).** « Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948)*, Vol. 36, pp. 169–208
- Canton de Genève, (2021).** *La participation citoyenne dans les concours, mandats d'étude parallèle et études-test, Guide pratique*, 56 p.
- Dugua, B. (2015).** *Entre mise en oeuvre et mise à l'épreuve de la planification territoriale : dynamique des lieux de projets dans l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.
- Dugua, B. Delabarre M., Da Cunha A., (2019).** *Quelle gouvernance participative pour l'éco-quartier des Plaines-du-Loup ?*, Rapport de recherche, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD), [En ligne], URL : https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2020/04/Etude-OUVDD_Quelle-gouvernance-Plaines-du-Loup.pdf
- Dugua, B. Delabarre M., Da Cunha A., (2018).** « La Maison de quartier du Désert : une nouvelle expérience participative dans la ville ordinaire », *Cahiers de recherche urbaine*, n°5, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD)
- Da Cunha, A. Delabarre M., Dugua B., (2017).** « Le contrat de quartier des Boveresses, une expérience participative dans la ville ordinaire », *Cahiers de recherche urbaine*, n°4, Observatoire universitaire de la ville et du développement durable (OUVDD)
- Fortier, C. (2021).** *L'originalité Suisse des concours publics : dialogue, durée, expertise et usages au centre !*, Forum des projets urbains Lyon, Innovapresse.
- Gehl, J. (2020).** *Diagnostic des espaces publics du centre-ville de Lausanne. La méthode Gehl Architects appliqués aux espaces publics lausannois*, Service des routes et de la mobilité, Division Espaces publics, 61 p.
- Jacquet, M. (Dir.). 2019,** *RIPONNE\TUNNEL. Lausanne entre deux places*, Editions Favre.
- Krinsky, J. Simonet M., (2017).** *Who Cleans the Park ? Public Work and Urban Governance in New York City*, University of Chicago Press.
- Lecroart, P. (2020).** *L'urbanisme tactique : projets légers, grandes mutations ?*, Institut Paris Région, URL : <https://www.institutparisregion.fr/amenagement-et-territoires/lurbanisme-tactique-projets-legers-grandes-mutations/>
- Lévy, L. (2016).** « L'urbaniste, professionnel de l'improvisation ? », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27563>
- Sonnette, S. (2020).** « Riponne Tunnel: de quoi le concours d'idées est-il le nom? », *Espazium*, [En ligne], <https://www.espazium.ch/fr/actualites/riponne-tunnel-de-quoi-le-concours-didees-est-il-le-nom>
- Sonnette, S. (2023).** *Cahier / Les aménagements tests, outils de projet : regards croisés*

d'expertes, In : Delabarre M. (dir.), *Trame de fraîcheur. Le projet d'urbanisme écologique face au changement climatique*, MetisPresses, pp. 167-173.

Urbz+Ville en Tête, Riponne-Tunnel, (2021). *Lausanne. Rapport Démarche participative, Phase 2018-2020*, Ville de Lausanne, 77 p.

Ville de Lausanne, (2008). *Parking Riponne S.A. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée*, Préavis N° 2008/56

Ville de Lausanne, (2018). « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic, Demande de crédits de réalisation, Préavis N° 2018/11.

Ville de Lausanne, (2019). *Règlement-programme du concours d'idées*, 77 p.

Ville de Lausanne, (2020). *Rapport du jury, Concours d'idées pour le secteur Riponne/Tunnel*, 170 p.

Ville de Lausanne, (2021). *Une image directrice pour dessiner le futur de Riponne-Tunnel*, 3 p. [En ligne] URL : <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/image-directrice.html>

Ville de Lausanne, (2023a). *Place de la Riponne – demande d'un crédit d'étude pour le projet de réaménagement de la place*, Préavis N° 2023 / 34.

Ville de Lausanne, (2023b). *Le participatif : un guide pour accompagner vos démarches participatives*, 62 p.

Zepf, M. (2004). *Éléments de définition de la raison pratique de l'aménagement urbain : vers un continuum entre agrégation d'acteurs et processus permanent*, Mémoire de synthèse d'HDR, Université Lyon 2.